
PREFECTURE DU GARD

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES
ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau :4ème

Tél:66.36.43.00.

Fax 66.36.42.55.

Référence :SEPT95/132/CD/AI

Dossier suivi par :

-Mme DAYRAL

NIMES, le

03 OCT. 1995

COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE - PETITE CAMARGUE GARDOISE

ARRETE 95 02560

LE PREFET DU GARD,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 92-3 du 3 Janvier 1992 sur l'eau,

VU le décret n° 92-1042 du 24 septembre 1992 portant application de l'article 5 de la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau et relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux,

VU l'arrêté préfectoral n° 94-01900 du 18 août 1994 fixant le périmètre d'étude du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Petite Camargue Gardoise,

VU l'arrêté préfectoral n° 95-00780 du 7 avril 1995 fixant la composition de la commission locale de l'eau du SAGE Petite Camargue,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du GARD,

ARRETE

ARTICLE 1er -

L'arrêté préfectoral n° 95-00780 du 7 avril 1995 est abrogé.

ARTICLE 2 -

La composition de la commission locale du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Petite Camargue Gardoise est arrêtée comme suit :

I - COLLEGE DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Représentant du Conseil Régional du Languedoc-Roussillon

M. Jean BRUCHET, Conseiller régional

Représentant du Conseil Général du Gard

Titulaires

Suppléants

M. GIRARD
Conseiller général du canton de St-Gilles

M. MOURRUT
Conseiller général du canton d'Aigues-Mortes

M. ANDRE
Conseiller général du canton de Vauvert

M. YANNICOPOULOS
Conseiller général du canton de la Vistrenque

M. VALETTE
Conseiller général du canton de Sommières

M. BARRAL
Conseiller général du canton de Sumène

M. DUPONT
Conseiller général du canton de Rhône-Vidourle

M. DESCHAMPS
Conseiller général du canton de Beaucaire

Représentants des Maires

M. René JEANNOT
Maire d'Aigues-Mortes

M. Etienne MOURRUT
Maire du Grau-du-Roi

M. Claude CHARPENTIER
Maire de St-Laurent d'Aigouze

M. Roland GRONCHI
Maire de St-Gilles

M. Guy ROCCA
Maire de Vauvert

M. JEAN BRUCHET
Maire d'Aimargues

M. Pierre BERGER-LEFRANC
Maire du Cailar

M. Bernard CHASSANG
Maire de Beauvoisin

M. Louis GIRARD
Président du syndicat mixte de gestion et
de protection de la Camargue gardoise

M. Gilles DUMAS
Président du syndicat des digues du Rhône

M. Serge AIRAULT
Président du syndicat d'étude de la nappe
de la Vistrenque

M. Gilles LEROY
Président du syndicat de curage du Vistre

M. Jacques BECAMEL
Président du syndicat de la Plaine du Vistre,
Nîmes, Caissargues

M. Bernard SAUVAIRE
adjoint au maire d'Aigues-Mortes

M. André DELLA-SANTINA
mairie du Grau-du-Roi

M. Serge DEPLAN
adjoint au maire de St-Laurent d'Aigouze

M. Claude CHIROUZE
adjoint au maire de St-Gilles

M. Roger MATTONAI
Conseiller municipal de Vauvert

M. Christian DELBOS
adjoint au maire d'Aimargues

M. Marcel LIBRAT
adjoint au maire du Cailar

M. Rémi VALLET
adjoint au maire de Beauvoisin

M. William DUMAS
Conseiller général

M. Thierry CHALLIER
adjoint au maire de Vauvert

M. René COSTE
mairie de Vergèze

M. Pierre FERRETTI
Conseiller municipal, mairie de Nîmes

M. MARCELIN Gilbert
Conseiller municipal - Mairie de Caissargues

II - COLLEGE DES USAGERS

Représentants de la Chambre d'Agriculture

titulaire : M. ANGELRAS

suppléant : M. AUMEDE

Représentants de la C.C.I. de NIMES-UZES-BAGNOLS-LE VIGAN

titulaire : M. GOUJET

suppléant : M. CROUZET

Représentants des associations professionnelles

titulaire : M. BLATIERE, président de l'association des manadiers de taureaux de race camargue, Mas du Pont de Rousty - 13200 ARLES

suppléant : M.GROUL, association des manadiers de taureaux de race camargue

Représentants des propriétaires riverains

titulaire : M. JULIAN, président de l'A.S.A. du canal de Sylvéreal - 1, rue de la Croix - 30470 AIMARGUES

suppléant : M. Jacques MALAUZAT - SCA Camargue - Villa Tergest - 411 avenue du Prado - 13008 MARSEILLE

Représentants du monde industriel

titulaire : Mme A.M. LATY, ingénieur chargée de la sécurité et de l'environnement à la compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est

suppléant : M. Paul André CAPDEQUI-PEYRANERE, ingénieur, chef du service salin de la compagnie des Salins du Midi et des Salines de l'Est

Représentants des associations de protection de la nature

titulaire : M. Xavier VACHEZ, société de la protection de la nature - B.P. 1414 30017 NIMES CEDEX

suppléant : M. René PALPANT, La Maunerie
Chemin des Canaux - 30740 LE CAÏLAR

Représentants des associations de pêche et de pisciculture

titulaire : M. Yvon MERCIER, fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique - Union des pêcheurs nîmois.

suppléant : M. André CORROENNE, fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique

Représentants des associations de chasse

titulaire : M. Bernard PAGES, fédération départementale des chasseurs du Gard

suppléant : M. Daniel TARTERET, fédération départementale des chasseurs du Gard

Représentants des offices du tourisme et syndicats d'initiative

titulaire : M. Jean-Marie ESPUCHE, office de tourisme de Vauvert

suppléant : Mme Nathalie GONZALES, office de tourisme de Vauvert

III - COLLEGE DES ADMINISTRATIONS ET DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE L'ETAT

- le Préfet du Gard ou son représentant,
- le Directeur départemental de l'Agriculture et de la forêt ou son représentant
- le Directeur départemental de l'équipement ou son représentant,
- le Directeur du service maritime et de la navigation Languedoc-Roussillon ou son représentant,
- le Directeur régional de l'environnement ou son représentant
- le délégué régional de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ou de son représentant
- le directeur du conservatoire du littoral et des rivages lacustres ou de son représentant
- le délégué régional du conseil supérieur de la pêche ou de son représentant
- le chef du service départemental de l'architecture ou de son représentant.

ARTICLE 3 -

La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat est de six années à compter de la date du présent arrêté.

Ils cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

Les suppléants pourvoient au remplacement des membres titulaires empêchés ou décédés pour la durée du mandat restant à accomplir.

ARTICLE 4 -

Le président de la commission locale de l'eau sera élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

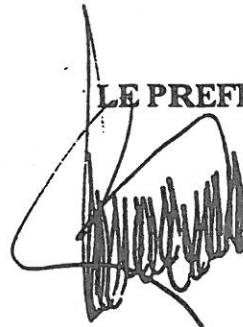
ARTICLE 5 -

La liste des membres de la commission sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et insérée dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

ARTICLE 6 -

Le secrétaire général de la préfecture du Gard est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux intéressés.

LE PREFET,



FRANK PERRIEZ



**Pour Ampliation
Pour le Préfet
L'Attaché, chef de bureau**

Cécile DAYRAL